

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP SAINT-GAUDENS
PL DU PILAT BP10172
31806 ST GAUDENS CEDEX

3673-002412-0009-2



Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 26 381 650 412
Référence de l'avis : 22 31 6500396 59
Numéro d'affaire : 2120495

Numéro de propriétaire : 045 -00013
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 4321 MCKXFB
M MAZZUCHINI PATRICK

M MAZZUCHINI PATRICK
2 ALL LE VIGNAUX
31510 BARBAZAN

Numéro de rôle : 281
Date d'établissement : 13/04/2022
Date de mise en recouvrement : 30/04/2022

Identifiant service : 31015

Somme à payer

140,00 €


Date limite de paiement : 15/06/2022

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP SAINT-GAUDENS
PL DU PILAT BP10172
31806 ST GAUDENS CEDEX
Tél : 05 61 94 84 85

• **pour le montant de votre impôt :**

CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDE
SECT.1ER SECTEUR
PLACE DU PILAT
BP 10042
31801 ST GAUDENS CEDEX
Tél : 05 61 94 85 43

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.

Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux	27,04 %	%	3,05 %	0,196 %	%	0,0999 %		
	Adresse	194 LE VIGNAUX							
	Base	447		447	447			447	
	Base avant	0		0	0			0	
	Base imposée	447		447	447			447	
	Cotisation	121		14	1			0	136
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux	%	%	%	%	%	%	%	
	Base								
	Base avant								
	Base imposée								
	Cotisation								
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)								
	Base État								
	Base collectivités								
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession			
Taux	%	%	%	%	Prix de cession				
Cotisation brute					Base brute				
Cotisation déduite					Nombre d'années				
Cotisation nette					Base imposée				
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		4	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivités			
Références administratives : 310 015 045 L						Montant de votre impôt		140	